

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.191

**Convention relative
au financement des
études de projet et
des travaux connexes
relatifs à la création
d'une passerelle en
gare d'Angoulême**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Absent(s) :

Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.191**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUE DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES ETUDES DE PROJET ET DES TRAVAUX CONNEXES RELATIFS A LA CREATION D'UNE PASSERELLE EN GARE D'ANGOULEME

A l'horizon 2017, l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) invite la gare d'Angoulême à un changement de statut. Véritable accélérateur de mobilité cette LGV va placer Angoulême à 1 h 45 de Paris et 35 minutes de Bordeaux.

À terme, plus de 3 millions de voyageurs se rendront ou transiteront par la gare d'Angoulême, véritable nœud du réseau ferré dans le sud de la région Poitou-Charentes.

Afin d'accompagner cette évolution et en faire un atout de développement et de rayonnement pour l'ensemble du territoire charentais, le GrandAngoulême construit un ambitieux projet de Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême pour permettre au pôle de la gare de faire face à cet accroissement de fréquentation.

Anticiper l'évolution de la gare angoumoisine et accompagner le développement du transport ferroviaire amène à positionner la gare au cœur du réseau de déplacements départemental et d'agglomération.

Le PEM de la gare en cours de travaux deviendra alors une plate-forme d'échanges entre les différents moyens de transport (train, bus, car, vélo, marche, taxi, voiture thermique et électrique) qui facilitera considérablement la mobilité et renforcera l'attractivité du territoire.

Ce projet structurant, tant à l'échelle du GrandAngoulême que du département de la Charente, s'inscrit également dans une réflexion bien plus large de réaménagement du quartier de la gare dont la construction d'une passerelle de franchissement des voies ferroviaires.

Cette opération a pour conséquence la réalisation de travaux ferroviaires connexes à la création de la passerelle.

Leur financement est l'objet principal de la présente convention.

Le programme concerné par cette présente convention est repris ci-après :

- les études PRO (Projet) des travaux connexes à la création de la passerelle, dans la situation cible du dossier AVP (Avant-projet),
- les travaux connexes caténaires concernant la modification des installations caténaires côté quai militaire,
- la mission sécurité concernant la phase PRO du concepteur/réalisateur.

Le reste des travaux connexes (entre autres les modifications du plan de voie et des installations de sécurité ferroviaires inhérentes) qui résulteront des études réalisées au titre de cette convention, feront l'objet d'un avenant, tout comme la mission sécurité en phase de construction de la passerelle.

L'estimation du coût des études de projet et des travaux connexes caténaires est fixée, aux conditions économiques de janvier 2015 à **366 709 € HT** entièrement pris en charge par le GrandAngoulême.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 18 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet de convention de financement des études de projet et des travaux connexes relatifs à la création d'une passerelle en gare d'Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

D'IMPUTER la dépense sur le budget principal – chapitre 23 – opération 201004.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 03 juillet 2015